

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 551

13 mars 2009

SOMMAIRE

Ability Elsdorf Retail S.à r.l.	26410	Kyarra S.à r.l.	26409
Ability Rostock Retail S.à r.l.	26410	L Real Estate S.C.A.	26423
Adapta SA	26413	Lutronic International S.A.	26441
ALLTEC Participations S.A.	26409	Luxembourg Research & Development S.A.	26417
Amur Consumer Capital No 1 S.A.	26422	Mauney Finance Sàrl	26409
Antigone S.A.	26417	Meriva S. à .r.l.	26403
Arastro S.à r.l.	26448	Millanesina S.A.	26421
Azure Swan S.à r.l.	26408	Mission Germany No. 1 Holdings S. à r. l.	26438
CEREP Management S.à.r.l.	26448	Monnet Management	26404
ChallengeAir S.A.	26402	Nebozzo	26434
Colonade Development SA	26444	Nextstep Equity S.A.	26402
Design Deco Pub S.A.	26420	N.P.A. S.A.	26420
Edima S.A.	26417	OAN Management AG	26434
Ernst & Young Business Advisory Services	26404	Park Holdings S.à r.l.	26415
Ernst & Young Management	26415	Prolikan S.A.	26403
F.I.E. S.A.	26415	Resolution Balloon Street S.à r.l.	26407
Fincor International Holding S.A.	26407	Resolution III Glasgow S.à r.l.	26405
Five Arrows Investments S.à r.l., SICAR	26416	Rosalia Investment AG	26405
Future4You S.à r.l.	26406	Scubatech Holding S.A.	26447
Gilebba S.A.	26403	Stark-Bosera Master S.à r.l.	26420
G.O. II - Luxembourg Two S.à r.l.	26408	STR Finance S.A.	26436
Gridway Holding S.A.	26412	Tatung International Corporation S.A.	26438
Hartung Internationale Transporte A.G.	26418	Terpsico S.A.	26407
HSH Invest S.A.	26411	Therabel Group S.A.	26419
IMMOBILIERE OLIVE Luxembourg S.à r.l.	26416	Trajan Luxembourg II S.à r.l.	26414
KC Lux S.à r.l.	26432	WP Roaming II S.A.	26405
Key Projects S.A.	26402	WP VI Investments S.à r.l.	26418
Keys Development S.A.	26406	ZIM Asia Maritime Company S.à r.l.	26413
Kinetek Luxco G.P. S.à r.l.	26419	ZIM Atlantic Maritime Company S.à r.l.	26411
Kinetek Luxco S.à r.l.	26414	ZIM China Maritime Company S.à r.l.	26413
Koike S.A.	26421	ZIM Europa Maritime Company S.à r.l. ..	26412
		ZIM Pacific Maritime Company S.à r.l. ...	26411

Key Projects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 75.607.

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} octobre 2008, les actionnaires de la Société ont décidé d'accepter la démission de TMF Corporate Services S.A. de son poste de gérant de la Société et de nommer en son remplacement jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2008 à tenir en l'an 2009, M. Paul van Baarle, né le 15 Septembre 1958 à Rotterdam (Pays-Bas), demeurant professionnellement 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2009.

Pour la société

Paul van Baarle

Un administrateur

Référence de publication: 2009026947/805/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06062. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090029466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

ChallengeAir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 112.681.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung vom 2. Januar 2009

Das Mandat der LUX-FIDUCIAIRE CONSULTING SARL mit Sitz in L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe, als Kommissar, wird bis zur Generalversammlung des Jahres 2010 verlängert.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009027002/680/13.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05806. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090029245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Nextstep Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 132.132.

RECTIFICATIF

Concerné: Dépôt L080025257.04 du 18/02/2008

Contrairement à ce qui a été déposé en date du 18/02/2008, il est à noter, que les mandats des Administrateurs suivants viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013:

- Monsieur Grégory GUISSARD, juriste, né le 1^{er} août 1980 à Braine-l'Alleud (Belgique), demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;
- Monsieur Michel LENOIR, employé privé, né le 2 juillet 1961 à Saint-Mard (Belgique), demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch;
- Monsieur Christian FRANCOIS, employé privé, né le 1^{er} avril 1975 à Rocourt (Belgique), demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Les Administrateurs ont été nommés le 10 décembre 2007

NEXTSTEP EQUITY S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009026920/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03144. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090029226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Prolikan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 144.020.

Erratum de l'acte de constitution déposé le 15 janvier 2009 avec la référence L090007523.05

Il résulte de l'acte constitutif de la société anonyme «Prolikan S.A.», ayant son siège Luxembourg, reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 30 décembre 2008, non encore publié au Mémorial C, que le siège social a été erronément indiqué dans la version française:

Il y a donc lieu de lire:

Le siège social de la société est fixé au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour la société

Adrien COULOMBEL / BLONDEAU Christophe

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009027081/239/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00299. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Meriva S. à .r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 118.643.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2009.

Paul FRIEDERS

Notaire

Référence de publication: 2009027106/212/12.

(090029423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Gilebba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 41.921.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 17 septembre 2008:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échus, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

Administrateurs:

- M. Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- M. Rémy MENÉGUZ, Expert-Comptable, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, Administrateur;

- M. Frédéric NOEL, Avocat, avec adresse professionnelle au 1, rue de la Gare L-1611 Luxembourg, Administrateur.

Commissaire:

- Fiduciaire MEVEA S.à R.L., établie au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice au 31 mars 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GILEBBA S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009026455/815/24.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05284. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Monnet Management, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 88.871.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire du 16 octobre 2008 que les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprise ont été renouvelés comme suit, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2009:

Conseil d'administration

- John Hames, Expert Comptable, né le 6 août 1967 à Ettelbruck (Luxembourg), demeurant au 3, rue Camille Kleber, L-7597 Reckange/Mersch (Luxembourg).
- Raymond Schadeck, Réviseur d'Entreprises et Expert Comptable, né le 11 août 1955 à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), demeurant au 44, rue des Prunelles, L-5639 Mondorf-les-Bains;
- Werner Weynand, Réviseur d'Entreprises et Expert Comptable, né le 29 mars 1961 à St. Vith (Belgique), demeurant 6, rue des Sangliers, L-7344 Steinsel.

Réviseur d'entreprise

- BDO Compagnie Fiduciaire, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B 71.178.

Münsbach, le 5 février 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009026943/556/26.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04026. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Ernst & Young Business Advisory Services, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 88.074.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique le 16 octobre 2008 que:

- le mandat de gérant de Ernst & Young Management, une société anonyme, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, et enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B 88.089, a été renouvelé pour une durée indéterminée;
- le mandat de réviseur d'entreprise de BDO Compagnie Fiduciaire, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et enregistrée au RCS Luxembourg, sous le numéro B 71.178, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 30 juin 2009.

En outre, la Société a été notifiée du changement d'adresse de son associé unique et de son gérant comme suit:

Gérant

- Ernst & Young Management, société anonyme enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B 88.089, a désormais son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

Associé

- Ernst & Young Luxembourg, société anonyme enregistrée RCS Luxembourg sous le numéro B 88.019, a désormais son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach.

Münsbach, le 5 février 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009026939/556/28.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04028. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Rosalia Investment AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.
R.C.S. Luxembourg B 110.932.

—
Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung vom 02.01.2009

Die Angaben betreffend folgende Verwaltungsratsmitglieder sind zu ändern:

GOTTSCHALK Heike, mit Berufsanschrift in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle
TING Josef, mit Berufsanschrift in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

Diese Angaben betreffend Frau HOLBACH Ulrike und Frau GOTTSCHALK Heike sind wie folgt zu ändern unter Verwaltungsratsmitglied sowie unter tägliche Geschäftsführung:

Ulrike HOLBACH verheiratet ALDER, mit Berufsanschrift in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.
GOTTSCHALK Heike, mit Berufsanschrift in L-6637 Wasserbillig, 30, Esplanade de la Moselle.

Was die Zeichnungsberechtigung angeht, bleibt alles unverändert.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009027001/680/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05805. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Resolution III Glasgow S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 134.075.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique tenues en date du 2 février 2009

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société tenues en date du 2 février 2009 les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Marc Weeden, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, avec effet en date du 2 février 2009;
- Nomination de Monsieur Paul Clarke, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant que gérant de la Société, avec effet en date du 2 février 2009 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Corinne Muller
Gérante

Référence de publication: 2009027159/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05425. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

WP Roaming II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 109.462.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'actionnaire unique de la Société en date du 16 janvier 2009 que l'actionnaire unique a pris acte de la démission de Monsieur Martin Lippert de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 5 janvier 2009 et a nommé la personne suivante en tant qu'administrateur de la Société à partir du 5 janvier 2009 et ce jusqu'à la prochaine décision de l'associé unique approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2008 de la Société:

- Monsieur Guy Dubois, gérant, né le 27 novembre 1954 à Sousse (Tunisie), demeurant professionnellement au 2, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Luxembourg,

de sorte que le conseil d'administration est désormais composé comme suit

- M. Morten Brogger,
- M. Guy Dubois, et
- M. Jean Mandeville.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009026057/260/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01559. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Keys Development S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 137.994.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 30 janvier 2009

Démission de l'administrateur unique

- Monsieur Dominique DELABY

Nomination d'un administrateur unique

- Monsieur Paul AGNES

né le 25 août 1941 à Ettelbrück

demeurant à L-9062 Ettelbrück 1, rue Gustave de Marie

Le mandat de l'administrateur unique ainsi nommé prendra fin à lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009026933/1185/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04911. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Future4You S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 123.319.

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 1 janvier 2009 que le capital social de la société se répartit désormais comme suit:

Mme Sophie Lamaille: 124 parts

Total: 124 parts

Suite à quoi, l'associée unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission du gérant M. Jean-Pierre Xhonneux,

- Election de Mme Sophie Lamaille, consultante, née le 8 mai 1964 à B-Etterbeek, domiciliée au 340 rue de Rollingergrund L - 2442 Luxembourg, en qualité de nouvelle gérante.

- Transfert du siège social vers le 340 rue de Rollingergrund L - 2442 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} janvier 2009.

LUXFIDUCIA S.à.r.l.

16, rue de Nassau

L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009026449/1629/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10590. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Fincor International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 59.325.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 22 janvier 2009

Les mandats du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 30 juin 2009 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Fiduciaire MEVEA S.à.r.l. 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

FINCOR INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Société anonyme Holding

Signatures

Référence de publication: 2009026962/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05657. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Resolution Balloon Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 138.194.

Extrait des résolutions de l'associé unique tenues en date du 2 février 2009

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société tenues en date du 2 février 2009 les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Mark Weeden, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, avec effet en date du 2 février 2009:

- Nomination de Monsieur Paul Clarke, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant que gérant de la Société, avec effet en date du 2 février 2009 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Corinne Muller

Gérante

Référence de publication: 2009027167/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05423. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Terpsico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 86.192.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 30 décembre 2008:

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant arrivé à leur terme, l'Assemblée a décidé de nommer jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012:

- M. Marc Van Hoek, expert-comptable, domicilié professionnellement au 16 rue de Nassau L - 2213 Luxembourg, en qualité d'Administrateur,

- Manager Sàrl, une société ayant son siège social au 16 rue de Nassau L - 2213 Luxembourg, en qualité d'Administrateur,

- Director S.à r.l., une société ayant son siège social au 16 rue de Nassau L - 2213 Luxembourg, en qualité d'Administrateur,

- Luxfiducia S.à r.l., une société ayant son siège social au 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

LUXFIDUCIA S.à.r.l.

16, rue de Nassau

L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009026454/1629/26.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10594. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

G.O. II - Luxembourg Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 112.164.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 2 février 2009

Première résolution

L'Associé unique prend note de la démission de Monsieur Alain HEINZ de son poste de gérant de la Société avec effet au 2 février 2009.

Deuxième résolution

L'Associé unique nomme Monsieur Emmanuel MOUGEOLLE, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au poste de gérant de la Société avec effet au 2 février 2009 pour une période indéterminée.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009026650/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05292. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Azure Swan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 119.480.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 9 janvier 2009

1. M. Carl SPEECKE a démissionné de son mandat de gérant.
2. Le nombre des gérants a été augmenté de 1 (un) à 2 (deux).
3. M. David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
4. Mme Fanny AUENALLAH, administrateur de société, née à Mers-el-Kebir (Algérie), le 16 décembre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 février 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Azure Swan S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009026667/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04678. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Kyarra S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 912.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 135.471.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique tenues en date du 2 février 2009

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société tenues en date du 2 février 2009 les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Mark Weeden, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, avec effet en date du 2 février 2009;
- Nomination de Monsieur Paul Clarke, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant que gérant de la Société, avec effet en date du 2 février 2009 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Corinne Muller

Gérante

Référence de publication: 2009027173/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05420. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Mauney Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 772.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.645.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique tenues en date du 2 février 2009

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société tenues en date du 2 février 2009 les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Mark Weeden, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, avec effet en date du 2 février 2009;
- Nomination de Monsieur Paul Clarke, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en tant que gérant de la Société, avec effet en date du 2 février 2009 et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Corinne Muller

Gérante

Référence de publication: 2009027170/9168/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05421. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

ALLTEC Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 7.694.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 avril 2008

Sont élus administrateurs pour une période d'un an:

- Monsieur Dirk Lessing, résidant au 32B Anspacher Strasse, D- 61350 Bad Homburg, Allemagne,
- Monsieur Théo Worré, résidant au 21 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Luxembourg,
- Monsieur Dominique Laval, résidant au 12 rue de Roeser, L-1898 Kockelscheuer, Luxembourg,
- Monsieur François Tesch, résidant au 45A rue de Bettembourg, L-1899 Kockelscheuer, Luxembourg,

Est nommé commissaire pour une durée d'un an:

- Fiduciaire PKF Weber et Bontemps, 6 Place de Nancy L-2212 Luxembourg

Le mandat des administrateurs, et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2009 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.
Pour la Société
PKF Weber et Bontemps S.A.
Experts comptables et fiscaux
Réviseurs d'entreprises
Signatures

Référence de publication: 2009026046/592/26.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04618. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Ability Elsdorf Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 83.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 125.433.

—
Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 10 novembre 2008

En date du 10 novembre 2008, l'associée unique a pris acte des démissions avec effet immédiat de Messieurs Robert Faber et Charles Meyer de leur mandat de gérant de catégorie B.

A cette même date, l'associée unique a décidé de nommer comme nouveaux gérants de catégorie B pour une durée indéterminée les personnes suivantes:

- Monsieur Alain Peigneux, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie
- Monsieur Alan Dundon, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009026915/6341/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05986. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Ability Rostock Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 130.038.

—
Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 10 novembre 2008

En date du 10 novembre 2008, l'associée unique a pris acte des démissions avec effet immédiat de Messieurs Robert Faber et Charles Meyer de leur mandat de gérant de catégorie B.

A cette même date, l'associée unique a décidé de nommer comme nouveaux gérants de catégorie B pour une durée indéterminée les personnes suivantes:

- Monsieur Alain Peigneux, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie
- Monsieur Alan Dundon, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009026912/6341/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05984. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

ZIM Pacific Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 134.675.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant la société à responsabilité limitée ZIM Management Company S.à r.l., gérante unique de la Société:

ZIM Management Company S.à r.l. est une société à responsabilité limitée inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 135104, désormais établie et ayant son siège social au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Le 03 février 2009.

Pour ZIM PACIFIC MARITIME COMPANY S.à r.l.,

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009026958/6341/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06023. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

ZIM Atlantic Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 134.449.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant la société à responsabilité limitée ZIM Management Company S.à r.l., gérante unique de la Société:

ZIM Management Company S.à r.l. est une société à responsabilité limitée inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 135104, désormais établie et ayant son siège social au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Le 03 février 2009.

Pour ZIM ATLANTIC MARITIME COMPANY S.à r.l.,

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009026956/6341/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06022. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

HSH Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 42.279.

Auszug aus dem Umlaufbeschluss des Verwaltungsrates vom 16.01.2009

Hiermit wird angezeigt, dass Herr Ralph Chammas, geboren am 2. Juni 1964 in Beirut, mit Wirkung vom 16. September 2008 von seiner Funktion als Geschäftsleiter der HSH Invest S.A. zurückgetreten ist.

Der Verwaltungsrat nimmt diesen Rücktritt zur Kenntnis.

Weiterhin wird angezeigt, dass Herr Frank Schneider, geboren am 15. April 1969 in Rendsburg, Deutschland, vom Verwaltungsrat mit Wirkung zum 13. November 2008 von seiner Funktion als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen wurde.

Der Verwaltungsrat beschließt stattdessen- vorbehaltlich der Zustimmung der CSSF-, die Herren Jürgen Kühn, geboren am 12. August 1963 und Herr Bernhard Stahr, geboren am 26. November 1960 in Gütersloh, beide mit beruflichem Wohnsitz in 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, zu neuen Geschäftsführern der Gesellschaft zu bestellen.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, den 05.02.2009
Für gleichlautenden Auszug
Meinert Riessen / Philipp Graf
Head of Legal & Compliance / Legal & Compliance

Référence de publication: 2009026115/37/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04167. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

ZIM Europa Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 134.679.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant la société à responsabilité limitée ZIM Management Company S.à r.l., gérante unique de la Société:

ZIM Management Company S.à r.l. est une société à responsabilité limitée inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 135104, désormais établie et ayant son siège social au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Le 03 février 2009.

Pour ZIM EUROPA MARITIME COMPANY S.à r.l.,

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009026951/6341/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06012. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Gridway Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 73.169.

EXTRAIT

En date du 9 février 2009, l'Actionnaire unique de la société à pris les décisions suivantes:

- la cooptation décidée par le Conseil d'Administration du 10 septembre 2008 de M. Vittorio VENTURA, né le 4 novembre 1975 à Milan, demeurant Via Castelmorrone 11, Milan aux fonctions d'Administrateur de la société a été ratifiée; Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

- La démission de la société KLOPP & BOUR CONSEILS SA., ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la société a été acceptée.

- La FIDUCIAIRE MARC MULLER S.à r.l. avec siège social sis 3A, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg a été nommée commissaire aux Comptes, en remplacement de la société KLOPP & lors de la tenue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 Février 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009026050/717/24.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05298. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

ZIM Asia Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 134.448.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant la société à responsabilité limitée ZIM Management Company S.à r.l., gérante unique de la Société:

ZIM Management Company S.à r.l. est une société à responsabilité limitée inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 135104, désormais établie et ayant son siège social au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Le 03 février 2009.

Pour ZIM ASIA MARITIME COMPANY S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009026952/6341/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06016. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

ZIM China Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 134.674.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant la société à responsabilité limitée ZIM MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., gérante unique de la Société:

ZIM MANAGEMENT COMPANY S.à r.l. est une société à responsabilité limitée inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 135104, désormais établie et ayant son siège social au 3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Le 03 février 2009.

Pour ZIM CHINA MARITIME COMPANY S.à r.l.,

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009026955/6341/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06019. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Adapta SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 85.675.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 28 novembre 2008:

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant arrivé à leur terme, l'Assemblée a décidé de nommer jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012:

- Management Sàrl, une société ayant son siège social au 16 rue de Nassau L - 2213 Luxembourg, en qualité d'Administrateur,
- Manager Sàrl, une société ayant son siège social au 16 rue de Nassau L - 2213 Luxembourg, en qualité d'Administrateur,
- Director S.à r.l., une société ayant son siège social au 16 rue de Nassau L - 2213 Luxembourg, en qualité d'Administrateur,
- Sanisto Finance S.A., une société ayant son siège social au 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Tortola, BVI, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2008.

LUXFIDUCIA S.à.r.l.

16, rue de Nassau

L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009026451/1629/26.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10592. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Kinetek Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.453.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 16 octobre 2008

Quatrième résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Charles MEYER, de son poste de Gérant B de la Société avec effet immédiat.

Cinquième résolution

L'Associé Unique nomme au poste de Gérant B de la société pour une durée indéterminée, avec effet immédiat:

- Mr Alain PEIGNEUX, né le 27 février 1968 à Huy (Belgique), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009026898/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06078. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Trajan Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 90.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 129.735.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 janvier 2009

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Alain Heinz de son poste de gérant B de la société avec effet au 1^{er} janvier 2009.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Monsieur Alan Dundon, né le 18 avril 1966, à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au poste de gérant B de la société pour une durée illimitée avec effet au 1^{er} janvier 2009.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009026657/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05286. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

F.I.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 78.692.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 18 décembre 2008 que:

Maître Marianne GOEBEL, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle a été cooptée comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Vittorio MERONI-CARLOVINGI, démissionnaire.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009026053/317/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03878. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Park Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 120.386.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 6 février 2009

Première résolution

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Bob FABER de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'associé unique nomme Monsieur Alan DUNDON, né le 18 avril 1966 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au poste de gérant de la société pour une durée illimitée avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009026618/6341/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05589. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Ernst & Young Management, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 88.089.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire du 16 octobre 2008 que les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprise ont été renouvelés comme suit, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 2009:

Conseil d'administration

- Jean-Marie Gischer, Réviseur d'Entreprises et Expert-Comptable, né le 26 février 1956 à Arlon (Belgique), demeurant au 7, rue des Frênes, B-6700 Arlon;

- Raymond Schadeck, Réviseur d'Entreprises et Expert Comptable, né le 11 août 1955 à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), demeurant au 44, rue des Prunelles, L-5639 Mondorf-les-Bains;

- Werner Weynand, Réviseur d'Entreprises et Expert-Comptable, né le 29 mars 1961 à St. Vith (Belgique), demeurant 6, rue des Sangliers, L-7344 Steinsel.

Réviseur d'entreprise

- BDO Compagnie Fiduciaire, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B 71.178.

Münsbach, le 5 février 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009026941/556/26.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03753. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Five Arrows Investments S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 132.228.

—
Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 12 décembre 2008

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de KPMG de son poste de Réviseur d'Entreprise de la Société avec effet immédiat et décide de nommer en remplacement Mazars, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Monsieur Alain PEIGNEUX, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au poste de gérant B de la Société avec effet immédiat pour une période indéterminée.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009026890/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06050. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

IMMOBILIERE OLIVE Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 112.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 84.954.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 2 février 2009

Première résolution

L'Associé unique prend note de la démission de Monsieur Alain HEINZ de son poste de gérant de la Société avec effet au 2 février 2009.

Deuxième résolution

L'Associé unique nomme Monsieur Emmanuel MOUGEOLLE, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au poste de gérant de la Société avec effet au 2 février 2009 pour une période indéterminée.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009026646/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05295. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Edima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9710 Clervaux, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 99.427.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de L'assemblée Générale Ordinaire de la société tenue Le 02 mai 2008.

01 L'intégralité du capital social est représenté.

02 L'assemblée Générale décide à l'unanimité de renommer de nouveau le conseil d'administration et le commissaire aux comptes pour six ans:

- Monsieur Egon LINKWEILER, administrateur délégué, demeurant à Medell 48 B-4770 AMEL;
- Madame Doris MICHAELIS-LLNKWEILER, administratrice, demeurant à Medell 48 B-4770 AMEL;
- Monsieur Werner MÜSCH, administrateur, demeurant à zur Kaiserbaracke 43 B-4780 RECHT;
- HD INVEST Sàrl, commissaire aux comptes, domicilié à 96 route d'Arlon L-8210 MAMER.

Leurs mandats vont expirer à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2014.

LINKWEILER Egon
Administrateur- délégué

Référence de publication: 2009026162/1611/20.

Enregistré à Diekirch, le 11 février 2009, réf. DSO-DB00100. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090028584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Antigone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 39.102.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 30 décembre 2008 documenté par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg A.C., le 8 janvier 2009, LAC / 2009 / 746.

Que:

- la clôture de la liquidation de la Société a été prononcée
- que les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq ans au siège social de la société à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

Luxembourg, le 4 février 2009.

Pour extrait conforme
Joelle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2009026682/7241/19.

(090028037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Luxembourg Research & Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 101.035.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 12 janvier 2009 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société:

- * Monsieur Hervé Poncin, demeurant professionnellement à L-8010 STRASSEN, 206-210 route d'Arlon;
- * Maître Charles DURO, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle;
- * Maître Marianne GOEBEL, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

- A été réélue aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société:

- * La société FIDUCIAIRE GRAND DUCALE SA, avec siège social à 1-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

Le mandat des administrateurs et du Commissaire aux comptes de la société prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009026055/317/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03888. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

WP VI Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.919.

— EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 12 février 2009 que:

- Madame Ute Bräuer, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommée gérant de classe A au lieu de gérant de classe B, avec effet rétroactif au 6 février 2009 et pour une durée indéterminée;

- Monsieur Luca Gallinelli, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé gérant de classe B, avec effet rétroactif au 6 février 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WP VI INVESTMENTS S.À R.L.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2009026925/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05574. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Hartung Internationale Transporte A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1713 Luxembourg, 202B, rue de Hamm.

R.C.S. Luxembourg B 84.247.

— EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société HARTUNG INTERNATIONALE TRANSPORTE A.G. qui s'est tenue en date du 15 février 2009 que:

Monsieur Hermann Josef Lenz, né le 16 mai 1955 à Eigelscheid (Allemagne), et demeurant B-4784 St-Vith, 82, Hinderhausen, est nommé comme Commissaire aux Comptes de la société rétroactivement au 1^{er} janvier 2007, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012, en remplacement de la société FIDUCIAIRE D'ORGANISATION, DE REVISION ET D'INFORMATIQUE DE GESTION (F.O.R.I.G.) S.c., établie au L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont, n ° RCS: E 2.203, démissionnaire.

Luxembourg, le 17 février 2009.

Pour extrait conforme

Pour mandat

Signature

Référence de publication: 2009026844/4906/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05967. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Kinetek Luxco G.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.451.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 16 octobre 2008

Cinquième résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Charles MEYER, de son poste de Gérant B de la Société avec effet immédiat.

Sixième résolution

L'Associé Unique nomme au poste de Gérant B de la société pour une durée indéterminée, avec effet immédiat:

- Mr Alain PEIGNEUX, né le 27 février 1968 à Huy (Belgique), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009026949/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06081. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Therabel Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 88.202.

—
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 18 juin 2008 que le mandat du commissaire aux comptes étant venu à échéance, les actionnaires ont décidé de renommer Interaudit S.à r.l., ayant son siège social au 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 29.501. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2009.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009027183/805/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05106. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Design Deco Pub S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 59.336.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du lundi 2 février 2009 que:

1 - L'Assemblée a pris acte de la démission avec effet immédiat de leur fonction d'administrateurs de Monsieur Denis Marcel L'Huillier et Monsieur Joël Riesterer.

2 - L'Assemblée a décidé de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires, aux fonctions d'administrateurs, les personnes suivantes:

- Monsieur Fabrice CANCIAN, employé privé, demeurant à F-57440 ALGRANGE, 48, rue des Américains,
- Monsieur Thierry PEROUX, employé privé, demeurant à F-57100 THIONVILLE, 9, impasse des Colchiques.

Les nouveaux administrateurs terminent les mandats de leurs prédécesseurs qui prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 02/02/2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009024523/320/25.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03304. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

N.P.A. S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 55.422.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 15 janvier 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- N.P.A. S.A., dont le siège social à L-3378 Livange, Centre d'Affaires «Le 2000» Z.I., a été dénoncé en date du 9 janvier 2002

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Marguerite RIES, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leur créance avant le 6 février 2009 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Me Marguerite RIES

Le liquidateur

Référence de publication: 2009026000/2630/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09627. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Stark-Bosera Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 133.137.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 26 janvier 2009

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de Stark-Bosera Master S.à r.l. prise en date du 26 janvier 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- démission de Monsieur Jacques de Patoul, gérant B de la société ci-après mentionné avec effet immédiat;

- démission de Madame Elena Morrisova, gérant B de la société ci-après mentionné avec effet immédiat;
- nomination, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée de Monsieur Frederik Kuiper, né le 9 novembre 1974 à Utrecht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant B;

- nomination, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée de Monsieur Davy Beaucé, né le 31 décembre 1981 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que gérant B.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Davy Beaucé.

Référence de publication: 2009025216/9168/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04390. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Koike S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 140, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 96.570.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée Générale Ordinaire de la société tenue le 18 juin 2008

01 L'intégralité du capital social est représenté.

02 L'assemblée Générale décide à l'unanimité de renommer de nouveau le conseil d'administration et le commissaire aux comptes pour six ans:

- Madame Cynthia IKHLEF, administrateur-délégué, demeurant à 59, avenue Daniel Hedde F-17200 ROYAN;

- Monsieur Eric LEVY, administrateur, demeurant à 86, cours de Vincennes F-75072 PARIS;

- Monsieur Jacob LEVY, administrateur, demeurant à 35, boulevard du Bouchage, F-06000 NICE;

- AD CONSULT SARL, commissaire aux comptes, domiciliée à 96, route d'Arlon L-8210 Mamer.

Les mandats des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Cynthia IKHLEF

Administrateur- délégué

Référence de publication: 2009026163/1611/21.

Enregistré à Diekirch, le 11 février 2009, réf. DSO-DB00102. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090028591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Millanesina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3429 Dudelange, 208, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 130.700.

L'an deux mil neuf, le vingt-six janvier.

Par devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "MILLANESINA S.A." avec siège social à Luxembourg, 67, rue Michel Welter,

inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 130.700,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 25 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 2070 du 22 septembre 2007,

et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Danielle VENIER, comptable, demeurant professionnellement à Dudelange,

qui désigne comme secrétaire Madame Manon HOFFMANN, employée privée, demeurant à Koerich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique BARATON, employée privée, demeurant à Garnich.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par les actionnaires sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Madame le Président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présence susmentionnée et que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ceci exposé, Madame le Président met au vote les résolutions suivantes, approuvées à l'unanimité:

Transfert du siège

Le siège de la société est transféré à L-3429 Dudelange, 208, route de Burange.

La première phrase de l'article 4 des statuts sera libellée comme suit:

"Le siège social est établi à Dudelange."

Administrateurs:

L'assemblée révoque les administrateurs actuels, savoir Messieurs Jean Bernard ZEIMET et Angel Caschera et la société @ Conseils s.à r.l.

et nomme comme administrateur unique de la société:

Madame Danielle VENIER, comptable, née à Thionville, France, le 19 juillet 1966, demeurant professionnellement à L-3429 Dudelange, 208, route de Burange.

Commissaire aux comptes:

L'assemblée révoque le commissaire aux comptes actuel READ s.à r.l., RCSL B 45.083 et nomme en remplacement: PRESTA CONCEPT s.à r.l. avec siège à L-6312 Beaufort, 2, rue Pierre Saffroy, RCSL B 135.244.

Durée des mandats

Les mandats des administrateur et commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2014.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Madame le Président lève la séance à 15.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Capellen, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. VENIER, M. HOFFMANN, V. BARATON, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 27 janvier 2009. Relation: CAP/2009/263. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial C.

Capellen, le 6 février 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009027595/225/50.

(090029955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Amur Consumer Capital No 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.057.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration de la Société qui s'est tenue en son siège en date du 13 février 2009, que:

L'Alliance Révision SARL, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois au capital social de EUR 15,000, immatriculée auprès du Registre de Commerce des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-46.498, ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommée réviseur d'entreprises, avec effet au 13 février 2009 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2009.

Pour extrait sincère et conforme
TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2009026945/805/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06060. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

L Real Estate S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 144.783.

— STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. L Real Estate, a public limited liability company (société anonyme), established and organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 2, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg and not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, here represented by Catherine Pogorzelski, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on January 27th, 2009,

(hereinafter the Managing General Partner);

2. Delphilug S.A., a public limited liability company (société anonyme) established and organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143.635, here represented by Catherine Pogorzelski, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Paris on January 22nd, 2009,

(hereinafter Delphilug), and

3. Westley International, a public limited liability company (société anonyme) established and organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 24-28, rue Goethe L1637 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 55.040, here represented by Catherine Pogorzelski, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on January 27th, 2009,

(hereinafter Westley International and together with Delphilug the Limited Partners or the Partners and individually as the Limited Partner or the Partner).

Such proxies, after signature "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with it for registration purpose.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to record as follows the articles of association of a société en commandite par actions which they form between themselves.

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Denomination and Form.

1.1. There is hereby established between the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of "L Real Estate S.C.A." (hereinafter the Company), which will be governed by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereinafter the Law), as well as by these articles of association (hereinafter the Articles of Association).

1.2. All documents drafted by the Company and destined to third parties, such as letters, invoices or publications, must bear the registered name of the Company followed by "société en commandite par actions", the address of the registered office of the Company and the initials R.C.S Luxembourg, followed by the number under which the Company is registered with the Luxembourg trade and companies register.

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the Managing General Partner.

2.3. In the event that the Managing General Partner determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Corporate Object.

3.1. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

3.2. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

3.3. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

Art. 4. Duration.

4.1. The term of the Company shall continue for an indefinite period.

4.2. In the event the Managing General Partner resigns or is dissolved, liquidated or subject to insolvency or liquidation proceedings or if the Managing General Partner ceases to be in business for any reason whatsoever including any voluntary withdrawal, the Company will continue and will not be dissolved. Consequently, the Supervisory Board or as the case may be the independent auditor of the Company will designate an interim administrator who does not need to be a Partner and who will adopt any and all urgent measures and those of ordinary administration until the general meeting of Partners appoints a new managing general partner.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, bankruptcy or any similar event affecting one of the Partners.

4.4. The Company may further be dissolved with the consent of the Managing General Partner by a resolution of the Partners adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Association, as prescribed in Article 19 hereto as well as the Law.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The subscribed share capital of the Company is set at forty-five thousand and one United States dollars (USD 45,001) consisting of one (1) participating management share with a par value of one United States dollar (USD 1) and forty-five thousand (45,000) ordinary shares with a par value of one United States dollar (USD 1) each, fully paid up.

5.2. The extraordinary meeting of Partners, resolving in the manner required for the amendment of these Articles of Association, and with the consent of the Managing General Partner, may increase the subscribed capital.

Art. 6. Shares.

6.1. The Company recognizes only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

6.2. All shares of the Company are and will continue to be in registered form. The shares are not certificated, but a certificate witnessing the registration of the relevant Partner in the share register of the Company and the number of Shares held by it shall be issued by the Company on request of the Partner.

6.3. A register of Partners shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each Partner, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

6.4. The ordinary shares of the Company are freely transferable, subject to any contractual share transfer restrictions and/or pre-emption rights.

6.5. The Company is authorised to repurchase its own shares within the limits set by article 49-2 of the Law.

Any such repurchase will be considered a distribution in the context of determination of the rights of the holders of ordinary shares and participating management shares and the rules of Article 17 of the Articles of Association shall be applicable thereto.

III. Management - Representation

Art. 7. Management.

7.1. The Company shall be managed by a General Partner who shall be the liable partner (associé-gérant-commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Company for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company.

7.2. L Real Estate is and shall remain the Managing General Partner for the duration of the Company.

7.3. The Managing General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest which are not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the meeting of Partners or to the Supervisory Board.

7.4. The Managing General Partner shall namely have the power, on behalf and in the name of the Company, to carry out and implement any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary or advisable or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the Managing General Partner shall have, and shall have full authority at its discretion to exercise, on

behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

Art. 8. Authorized signature. The Company shall be bound by the signature of the Managing General Partner or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the Managing General Partner as the Managing General Partner shall determine at his discretion. No Partner shall represent the Company towards third parties.

Art. 9. Supervisory board.

9.1. The affairs of the Company and its financial situation including particularly its books and accounts shall be supervised by a supervisory board of at least three members (herein referred to as the Supervisory Board).

9.2. The Supervisory Board shall be consulted by the Managing General Partner on such matters as the Managing General Partner may determine and it shall authorise any actions of the Managing General Partner that may, pursuant to law or under the Articles of Association, exceed the powers of the Managing General Partner.

9.3. The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of Partners for a maximum term of six years, which shall be renewable.

9.4. The general meeting of Partners shall determine the remuneration of the Supervisory Board.

9.5. The Supervisory Board shall be convened by its chairman (appointed by the Supervisory Board from amongst its members) or by the Managing General Partner.

9.6. Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight days in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing whether in original, or by cable, telefax, telegram or telex of each member. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board. If all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of Supervisory Board, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

9.7. Any member may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing in writing or by cable, whether in original, or by telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member as his proxy.

9.8. The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting.

9.9. Resolutions may also be taken in one or several written instruments signed by all the members.

Art. 10. Liability of partners. The owners of ordinary shares are only liable up to the amount of their capital contribution made to the Company. The Managing General Partner's liability shall be unlimited.

IV. General meetings of partners

Art. 11. Meetings of partners.

11.1. The annual general meeting of Partners shall be held, in accordance with Luxembourg laws, in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the thirtieth day of April at 10.00 a.m.. If such day is a bank holiday in the city of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

11.2. Other meetings of Partners may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

11.3. All general meetings shall be chaired by the Managing General Partner.

Art. 12. Notice - Quorum - Proxies - Majority.

12.1. The notice periods and quorum rules required by law shall apply with respect to the meetings of Partners of the Company, as well as with respect to the conduct of such meetings, unless otherwise provided herein.

12.2. Each share is entitled to one vote. A Partner may act at any meeting of Partners by appointing another person as his proxy in writing whether in original or by telefax, or by cable, telegram or telex.

12.3. Except as otherwise required by law or by these Articles of Association, resolutions at a meeting of Partners will be passed by a simple majority of those present and voting.

12.4. The Managing General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by Partners for them to take part in any meeting of Partners.

Art. 13. Convening notice.

13.1. Partners' meetings shall be convened by the Managing General Partner or by the Supervisory Board, pursuant to a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight days prior to the meeting to each Partner at the Partner's address on record in the register of Partners.

13.2. If all the Partners are present or represented at a meeting of Partners, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 14. Powers of the meeting of partners. Any regularly constituted meeting of Partners of the Company shall represent the entire body of Partners of the Company. It may only ratify acts concerning the Company entered into with third parties or amend the Articles of Association with the agreement of the Managing General Partner.

Art. 15. Minutes. The minutes of a meeting of the Supervisory Board shall be signed by its chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who chaired such meeting. Copies or extracts of such minutes which are to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or the chairman pro tempore or by two members of the Supervisory Board.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 16. Accounting year - Accounts.

16.1. The accounting year of the Company shall begin on January 1st of each year and it shall terminate on December 31st of each year.

16.2. The accounts of the Company shall be expressed in United States dollars (USD).

Art. 17. Allocation of profits.

17.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital of the Company as stated in Article 5 hereof as increased or reduced from time to time.

17.2. The Managing General Partner shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it shall decide to pay dividends from time to time, as it, at its discretion, believes to suit best the corporate purpose and policy of the Company.

17.3. The general meeting of Partners shall have to approve the Managing General Partner's decision to pay dividends as well as the profit allocation proposed by the Managing General Partner.

17.4. The dividends may be paid in United States dollars (USD) or in any other currency determined by the Managing General Partner and they may be paid at such places and times as may be determined by the Managing General Partner.

17.5. The Managing General Partner may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in Luxembourg law.

Art. 18. Dissolution and Liquidation.

18.1. The Company may be voluntarily dissolved by a resolution of the general meeting of Partners with the consent of the Managing General Partner.

18.2. The Partners shall, in such case, hold a general meeting to record the dissolution of the Company and to define all pertinent actions in relation to the liquidation of the Company. The liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Partners which shall also determine their powers and their remuneration.

18.3. As set forth under article 4 of these Articles, the withdrawal of the Managing General Partner shall not imply the dissolution of the Company.

Art. 19. Amendments. These Articles of Association may be amended from time to time by a meeting of Partners, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg, and subject to obtaining the consent of the Managing General Partner.

Art. 20. Applicable law. All matters not governed by these Articles of Association shall be governed by Luxembourg laws.

Transitory provisions

(1) The first financial year shall begin today and it shall end on December 31st, 2009.

(2) The first annual general meeting shall be held in Luxembourg, on April 30, 2010, at 10:00 a.m..

Subscription and Payment

The Articles of Association having thus been established, the above-named parties have subscribed to the forty-five thousand and one (45,001) shares as follows:

L Real Estate:	1 participating management share;
Delphilug S.A.:	22,050 ordinary shares; and
Westley International:	22,950 ordinary shares.

The participating management share and the ordinary shares have been fully paid in by a contribution in cash, so that a paid share capital amount of forty-five thousand and one United States dollars (USD 45,001) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Estimation of formation expenses

The appearing parties declare that the expenses, costs, fees or charges of any kind whatever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation amount approximately to one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

General meeting of partners

The appearing parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to the holding of a general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, the Partners passed, with the consent of the Managing General Partner, the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of members of the Supervisory Board is set at three.
2. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board for a term which will expire on the sixth anniversary of the date hereof:
 - Luciano Dal Zotto, Company Director, residing at 17, rue des sorbiers, L-4423 Soleuvre, Luxembourg;
 - Freddy De Greef, Company Director, residing at 131, Avenue Frans Courtens, B-1030 Brussels, Belgium; and
 - John MERTENS, accounting and finance Manager, born in Belgium on 26th September 1969, with professional address at avenue Frans Courtens, 131, Brussels 1030, Belgium.
3. The registered office of the Company is set at 2, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties who signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept janvier.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. L Real Estate, une société anonyme, établie et organisée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 2, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg et non encore immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représenté par Catherine Pogorzelski, Avocat à la Cour, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 27 janvier 2009,

(ci-après l'Associé Commandité);

2. Delphilug S.A., une société anonyme, établie et organisée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.635, représenté par Catherine Pogorzelski, Avocat à la Cour, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris le 22 janvier 2009,

(ci-après Delphilug);

3. Westley International, une société anonyme, établie et organisée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à 24-28, rue Goethe, L1637 Luxembourg immatriculé au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 55.040, représenté par Catherine Pogorzelski, Avocat à la Cour, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 27 janvier 2009,

(ci-après Westley International et collectivement avec Delphilug, les Associés Commanditaires ou les Associés et individuellement comme l'Associé Commanditaire ou l'Associé).

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le détenteur des procurations agissant pour le compte des comparants et le notaire instrumentant, resteront attachées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les comparants, en leur qualité de représentants, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société en commandite par actions qu'ils forment entre eux:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination et Forme.

1.1. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de "L Real Estate S.C.A." (ci-après désignée comme la Société), qui sera gouvernée par la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée (ci-après désignée comme la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après désignée comme les Statuts).

1.2. Tous les documents dressés par la Société et destinés à des tiers, comme par exemple des lettres, des factures ou publications, doivent contenir la dénomination sociale de la Société suivie de la mention "société en commandite par actions", l'adresse du siège social de la Société et les initiales R.C.S Luxembourg, suivi du numéro sous lequel la société en commandite par actions est immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

2.2. La Société peut établir, par décision de l'Associé Commandité des succursales, ou d'autres bureaux, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3. Au cas où l'Associé Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la détention de participations ou d'actions, dans quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou tout autre manière tel que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres effets de tout genre, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

3.2. La Société peut effectuer toute opération commerciale, financière, ou industrielle et toutes les transactions dans le respect de la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorise ou est en relation avec cet objet.

3.3. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. Dans le cas où l'associé commandité se retire ou est dissout, liquidé ou soumis à une procédure de liquidation ou de faillite ou si l'associé commandité cesse son activité pour quelque raison que ce soit notamment retrait volontaire, la Société poursuivra son existence et ne sera pas dissoute. En conséquence, le conseil de surveillance ou le cas échéant un auditeur indépendant de la Société désignera un administrateur temporaire qui n'a pas forcément la qualité d'associé et qui prendra toutes mesures urgentes ainsi que toutes mesures de gestion courante jusqu'à ce qu'une assemblée générale nomme un nouvel associé commandité.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la déchéance des droits civils, incapacité, faillite ou tout autre événement similaire affectant un de ses Associés.

4.4. La Société peut également être dissoute avec le consentement de l'Associé Commandité par résolution des Associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts, telle que prescrite dans l'article 20 des présents Statuts et dans la Loi.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à quarante cinq mille et un dollar des Etats-Unis (USD 45.001) représenté par une (1) action de commandité d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1) et de quarante-cinq mille (45.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1) chacune, dûment payées.

5.2. L'assemblée extraordinaire des Associés, délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts, et avec l'accord de l'Associé Commandité, peut augmenter le capital souscrit.

Art. 6. Actions.

6.1. La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par action; dans le cas où une action est détenue par plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme l'unique propriétaire envers la Société.

6.2. Toutes les actions de la Société sont et continueront à être sous forme nominative. Les actions ne sont pas certifiées, mais un certificat attestant l'enregistrement de tel Associé dans le registre d'action de la Société et le nombre des Actions détenues par lui sera émis par la Société sur demande de cet Associé.

6.3. Un registre des Associés sera tenu au siège social de la Société. Ce registre indique le nom de chaque Associé, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chaque action, et la cession des actions et les dates de ces cessions.

6.4. Les actions ordinaires de la Société sont librement cessibles, en conformité avec toutes restrictions contractuelles à la cession d'actions et/ou aux droits de préemption.

6.5. La Société est autorisée à racheter ses propres actions endéans les limites fixées par l'article 49-2 de la Loi.

Tout rachat sera considéré comme une distribution en ce qui concerne la détermination des droits des détenteurs d'actions ordinaires et d'actions de commandité et en ce qui concerne les règles de l'article 17 des Statuts qui s'y appliquent.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Gestion.

7.1. Le Société sera administrée par un Associé Commandité qui sera l'Associé responsable (associé-gérant-commandité) et qui sera personnellement, solidairement et de manière indivisible responsable avec la Société pour tous les engagements qui ne pourront pas être honorés sur les actifs de la Société.

7.2. L Real Estate est et restera l'Associé Commandité pour la durée de la Société.

7.3. L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée des Associés ou au Conseil de Surveillance.

7.4. L'Associé Commandité aura le pouvoir de poursuivre tous les objectifs de la Société, au nom et pour le compte de la Société, de faire tous les actes, de conclure et exécuter tous les contrats et autres entreprises qu'il jugera nécessaires ou recommandables ou qu'il jugera être en relation avec l'objet social. Excepté s'il en est autrement prévu, l'Associé Commandité aura un pouvoir discrétionnaire d'exercer, au nom et pour le compte de la Société, tous les droits et pouvoirs nécessaires ou adaptés afin de remplir les objectifs de la Société.

Art. 8. Signature autorisée. La Société sera liée par la signature de l'Associé Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toutes autres personnes à qui pouvoir a été délégué par l'Associé Commandité, tel que l'Associé Commandité l'aura déterminé à sa discrétion. Aucun Associé ne peut représenter la Société à l'égard des tiers.

Art. 9. Conseil de surveillance.

9.1. Les affaires de la Société et sa situation financière incluant spécialement ses livres et comptes seront surveillés par un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (désigné ci-après par Conseil de Surveillance).

9.2. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par l'Associé Commandité sur toutes les matières que l'Associé Commandité déterminera, et il pourra autoriser les actes de l'Associé Commandité qui, selon le loi ou les présents Statuts, excèdent les pouvoirs de l'Associé Commandité.

9.3. Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des Associés pour une période maximale de six années, renouvelables.

9.4. L'assemblée générale des Associés déterminera la rémunération du Conseil de Surveillance.

9.5. Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président (nommé par le Conseil de Surveillance parmi ses membres) ou par l'Associé Commandité.

9.6. Une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins huit jours avant la date fixée pour telle réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit en original, par câble, télégramme, télex ou téléfax de la part de chaque membre. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des date et place prévues par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance. Si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés aux réunions du Conseil de Surveillance, et si ils établissent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion pourra être tenu sans convocation préalable.

9.7. Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, téléfax ou tout autre moyen de communication électronique, un autre membre pour le représenter.

9.8. Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

9.9. Les décisions peuvent également être prises dans un ou plusieurs documents écrits, signés par tous les membres.

Art. 10. Responsabilité des associés. Les propriétaires d'actions ordinaires sont seulement responsables jusqu'à concurrence de leur apport fait à la Société. La responsabilité de l'Associé Commandité est illimitée.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 11. Assemblées des associés.

11.1. L'assemblée générale annuelle des Associés se réunira, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg-Ville, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le trentième jour du mois d'avril à 10 heures. Si ce jour est un jour férié bancaire dans la Ville de Luxembourg, l'assemblée générale se réunira le premier jour ouvrable suivant.

11.2. D'autres assemblées générales d'Associés peuvent se tenir aux lieux, dates et heures spécifiées dans les avis de convocation respectifs.

11.3. Toutes les assemblées générales sont présidées par l'Associé Commandité.

Art. 12. Délais de convocation - Quorum - Procurations - Majorité.

12.1. Les délais de convocation et les règles de quorum requis par la loi sont applicables en ce qui concerne les assemblées des Associés de la Société et en ce qui concerne la conduite de ces assemblées, à défaut d'indications contraires dans les présents Statuts.

12.2. Chaque action confère une voix à son titulaire. Un Associé peut se faire représenter à l'assemblée en nommant une autre personne par le biais d'une procuration écrite en original, par téléfax, télégramme ou télex.

12.3. A défaut d'exigences contraires de la loi ou des présents Statuts, les résolutions sont adoptées à l'assemblée générale des Associés par une majorité simple des personnes présentes et votantes.

12.4. L'Associé Commandité peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies par les Associés pour prendre part au vote à une assemblée des Associés.

Art. 13. Avis de convocation.

13.1. Les assemblées des Associés sont convoquées par l'Associé Commandité ou par le Conseil de Surveillance par avis de convocation contenant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant la tenue de l'assemblée à chaque Associé à l'adresse indiquée dans le livre des Associés.

13.2. Si tous les Associés sont présents ou représentés à l'assemblée des Associés de la Société, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans avis de convocation.

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée des associés. Toute assemblée des Associés de la Société régulièrement tenue représentera l'entière des Associés de la Société. Elle peut seulement ratifier des actes faits par la Société avec des tiers ou modifier les Statuts avec l'accord de l'Associé Commandité.

Art. 15. Procès-verbal. Les procès-verbaux de réunion du Conseil de Surveillance seront signés par son président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président, par le président pro tempore ou deux membres du Conseil de Surveillance.

V. Comptes annuels - Attribution des bénéfices

Art. 16. Année comptable - Comptes sociaux.

16.1. L'exercice social de la Société commencera en date du 1^{er} janvier de chaque année et finira en date du 31 décembre de chaque année.

16.2. Les comptes de la Société seront exprimés en dollar des Etats-Unis (USD)

Art. 17. Attribution des bénéfices.

17.1. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il a été prévu à l'article 5 des présents Statuts, et augmenté ou réduit de temps en temps.

17.2. L'Associé Commandité déterminera comment sera distribué le restant du bénéfice annuel net et décidera de payer des dividendes de temps en temps, de manière qu'il pense être au mieux des intérêts de la Société et de la stratégie de la Société.

17.3. L'assemblée générale des Associés devra approuver la décision de l'Associé Commandité de payer des dividendes ainsi que l'attribution du bénéfice proposée par l'Associé Commandité.

17.4. Les dividendes sont payables en dollar des Etats-Unis (USD) ou en toute autre devise déterminée par l'Associé Commandité à tels endroits et moments déterminés par lui.

17.5. L'Associé Commandité peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la loi luxembourgeoise.

Art. 18. Dissolution et Liquidation.

18.1. La Société peut être volontairement dissoute par une décision de l'assemblée générale des Associés avec l'accord de l'Associé Commandité.

18.2. Ensuite, en cas de retrait de l'Associé Commandité tel que défini à l'article 4 des présents Statuts, le retrait de l'Associé Commandité entraînera nécessairement la dissolution de la Société.

18.3. Les Associés tiendront en pareil cas une assemblée générale pour acter la dissolution de la Société et pour définir toutes les actions pertinentes en relation avec la liquidation de la Société. La liquidation sera exécutée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée des Associés qui déterminera également leur pouvoirs et rémunération.

Art. 19. Modifications. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par une assemblée des Associés sous les conditions de quorum et de vote requises par les lois du Luxembourg et sous réserve d'être approuvés par l'Associé Commandité.

Art. 20. Loi applicable. Tous les points non réglés par les présents Statuts seront réglés par les lois du Luxembourg.

Dispositions transitoires

(1) La première année sociale commence aujourd'hui et se termine en date du 31 décembre 2009.

(2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu à Luxembourg, le 30 avril 2010 à 10 heures.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant été établis, les parties susmentionnées ont souscrit les quarante-cinq mille une (45.001) actions comme suit:

L Real Estate:	1 action de commandité;
Delphilug S.A.:	22.050 actions ordinaires; et
Westley International:	22.950 actions ordinaires.

L'action de commandité et les actions ordinaires ont été entièrement libérées par apport en numéraire, de sorte qu'un capital social libéré s'élevant à quarante-cinq mille et un dollars des Etats-Unis (USD 45.001) est maintenant à la libre disposition de la Société, preuve qui a été donnée au notaire instrumentant.

Estimation des frais et Dépenses

Les comparants déclarent que les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes espèces qui vont être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, représentant l'entière du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoqués, procèdent immédiatement à la tenue d'une assemblée générale.

Après avoir vérifié que l'assemblée était régulièrement constituée, les Associés ont pris à l'unanimité les décisions suivantes avec l'accord de l'Associé Commandité:

1. Le nombre des membres du Conseil de Surveillance est fixé à trois.

2. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance pour une durée qui expirera au sixième anniversaire de la date des présentes:

- Luciano Dal Zotto, Administrateur de Sociétés, résidant à 17, rue des sorbiers, L-4423 Soleuvre, Luxembourg;

- Freddy De Greef, Administrateur de Sociétés, résidant à 131, Avenue Frans Courtens, B-1030 Bruxelles, Belgique; and

- John MERTENS, Accounting & Finance Manager, né en Belgique le 26 septembre 1969, avec adresse professionnelle à avenue Frans Courtens, 131, Bruxelles 1030, Belgique

3. Le siège social de la Société est au 2, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Pogorzelski et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 30 janvier 2009. LAC/2009/3744. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009027291/5770/485.

(090029614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

KC Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 135.906.

RECTIFICATIF

In the year two thousand and eight, on the fourteen of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appears:

KC Cayman Limited, an exempted company with limited liability incorporated and established under the laws of the Cayman Islands, having its registered office c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman KYI-1104, Cayman Islands,

being the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing in Luxembourg under the name of "KC Lux S.à r.l." (the "Company") with registered office at 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135.906, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 28, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°524 dated March 1st, 2008,

here represented by Mrs Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg by virtue of one (1) proxy given in January 2008. The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, has been annexed to the deed dated January 8th, 2008 to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxy holder, has requested the undersigned notary, through a deed dated January 8th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1087 dated May 2nd, 2008, to state the increase of the Company's corporate capital.

After verification, it appears that genuine mistakes were made in the body of the text of the above mentioned deed. Through the present deed, the following mistakes are being corrected:

I. On page 1, paragraph II shall read as follows: "The Company's share capital is fixed at fifteen thousand Euro (€ 15,000.-) divided into fifteen thousand (15,000) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each."

II. On page 1, paragraph III shall read as follows: "The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of four hundred eighty-three thousand one hundred eighty-six Euro (€ 483,186.-) to raise it from its present amount of fifteen thousand Euro (€ 15,000.-) to four hundred ninety-eight thousand one hundred eighty-six Euro (€ 498,186.-) by creation and issue of four hundred eighty-three thousand one hundred eighty-six (483,186) new shares, with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each (the "New Shares")."

III. On page 2, paragraph IV shall read as follows: "Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

Art. 6. The share capital is set at four hundred ninety-eight thousand one hundred eighty-six Euro (€ 498,186.-) represented by four hundred ninety-eight thousand one hundred eighty-six (498,186) shares of one Euro (€ 1.-) each."

IV. On page 3, the first paragraph of the section titled SOUSCRIPTION-LIBERATION shall read as follows: "L'associé unique, KC Cayman Limited, susnommé, souscrit aux Parts Sociales Nouvelles, ayant une valeur totale de quatre cent quatre-vingt-trois mille cent quatre-vingt-six Euro (€ 483.186,-) et les libère intégralement par versement en numéraire du même montant."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately seven hundred and fifty Euro (€ 750.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze mai.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

KC Cayman Limited, une exempted company de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social c/o Maples Corporate Services Limited, P.O. Box 309, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman KYI-1104, Iles Caïmans,

En tant qu'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "KC Lux S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.906 et constituée par acte du notaire instrumentant reçu en date du 28 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°524 en date du 1^{er} Mars 2008,

ici représenté par Mme Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en janvier 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, a été annexée à l'acte tenu le 8 janvier 2008, pour être enregistrée en même temps.

Lequel associé unique, par acte en date du 8 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1087 en date du 2 mai 2008 a requis le notaire instrumentaire d'acter de l'augmentation de capital de la Société. Il résulte des vérifications effectuées ultérieurement que des erreurs matérielles ont été commises dans le corps de texte dudit acte. Par le présent acte, sont corrigées les erreurs suivantes:

I. Page 1, le paragraphe II doit avoir désormais la teneur suivante: "The Company's share capital is fixed at fifteen thousand Euro (€ 15,000.-) divided into fifteen thousand (15,000) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each."

II. Page 1, le paragraphe III doit avoir désormais la teneur suivante: "The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of four hundred eighty-three thousand one hundred eighty-six Euro (€ 483,186.-) to raise it from its present amount of fifteen thousand Euro (€ 15,000.-) to four hundred ninety-eight thousand one hundred eighty-six Euro (€ 498,186.-) by creation and issue of four hundred eighty-three thousand one hundred eighty-six (483,186) new shares, with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each (the "New Shares")."

III. Page 2, le paragraphe IV doit avoir désormais la teneur suivante: "Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

Art. 6. The share capital is set at four hundred ninety-eight thousand one hundred eighty-six Euro (€ 498,186.-) represented by four hundred ninety-eight thousand one hundred eighty-six (498,186) shares of one Euro (€1.-) each."

IV, Page 3, le premier paragraphe de la section intitulée SOUSCRIPTION-LIBERATION doit avoir désormais la teneur suivante: "L'associé unique, KC Cayman Limited, susnommé, souscrit aux Parts Sociales Nouvelles, ayant une valeur totale de quatre cent quatre-vingt-trois mille cent quatre-vingt-six Euro (€ 483.186,-) et les libère intégralement par versement en numéraire du même montant."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cent cinquante Euro (€750,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 mai 2008. Relation: LAC/2008/19790. Reçu douze euros (12,-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 MAI. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009027583/211/106.

(090029971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

OAN Management AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6550 Berdorf, 16, rue du Grundhof.

R.C.S. Luxembourg B 110.071.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le lundi 2 février 2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du lundi 2 février 2009 que:

1) L'Assemblée a pris acte que la société WOOD APPLETON, OLIVER AUDIT S. à r.l., R.C.S. Luxembourg B n° 94.523, nommée Commissaire en date du 14 juillet 2005, a été dissoute et liquidée suivant acte notarié du 28 décembre 2006 pardevant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

2) L'Assemblée a décidé de nommer avec effet immédiat en son remplacement nouveau Commissaire de la société OAN MANAGEMENT AG la personne morale suivante: CD SERVICES S. à r.l., Société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.564.

Le nouveau commissaire termine le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009024524/320/25.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03305. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

Nebozzo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 98.371.

In the year two thousand and eight, on the tenth day of December

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Nebozzo S.à r.l. a Société à responsabilité limitée organized and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8-10 rue Mathias Hardt registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number 98371 incorporated pursuant to a deed of notary Henri Hellinckx on 19 December 2003, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 17 February 2004, number 193 (the "Company").

The meeting was opened with Ms Lynn Kanaan, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Ms Flora Gibert, maître en droit, residing in Luxembourg. The meeting elected as scrutineer Mr Jean-Baptiste Beauvoir-Planson, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of the liquidator;
3. Determination of the powers to be given to the liquidator and of the liquidator's remuneration.

II. That the meeting has been convened on 28 November 2008 whereby a quorum has to be reached in order for such meeting to take place.

III. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV. Pursuant to the attendance list, eleven thousand two hundred (11,200) shares out of eleven thousand two hundred (11,200) shares are present or represented at the present meeting.

The general meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

In accordance with articles 141 to 151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the general meeting decides to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting decides to appoint as liquidator Merlis S.à r.l., a société à responsabilité limitée duly incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 111320 (the "Liquidator"). The Liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law. He may accomplish all acts provided for by Article 145 without the authorization of the general meeting of shareholders of the Company in cases when the law provides for a mandatory authorization.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages from automatic registration. He may waive all real rights, liens, mortgages, rescissory actions, grant release, with or without payment, of all lien and mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is exempt from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may for special or specific operations and for a set period of time, delegate to one or more attorneys a specific part of his powers. The Liquidator shall remain liable for all actions undertaken further to such delegation.

The Liquidator will discharge all liabilities, to the extent they are known to him. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind and in cash by the Liquidator among the shareholders in proportion to the shares held by them in the Company.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail. The document having been read to the appearing persons known to the notary by their names, first names, civil status and residences, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille huit, le dix décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Nebozzo S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social aux 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98371, constituée d'après un acte du notaire Henri Hellinckx le 19 décembre 2003, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 février 2004, numéro 193 (la "Société").

L'assemblée a été ouverte sous la présidence de Mlle Lynn Kanaan, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mlle Flora Gibert, maître en droit, demeurant Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutateur M. Jean-Baptiste Beauvoir-Planson, maître en droit, demeurant à Luxembourg. Le bureau ainsi constitué, le président a déclaré et a demandé au notaire d'établir:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et décision de placer la Société en liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur et de la rémunération du liquidateur.

II. Que la présente assemblée a été convoquée le 28 novembre 2008, que le quorum doit être atteint pour la tenue d'une telle assemblée.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont répertoriés dans une feuille de présence, cette feuille de présence, signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau, sera annexée au présent acte afin d'être enregistrée concomitamment par les autorités compétentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées "ne varietur par les parties comparantes seront également annexées au présent acte.

IV. Qu'il ressort de la liste de présence que onze mille cent vingt (11,120) actions de onze mille cent vingt (11,120) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

L'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), l'assemblée générale décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur la société Merlis S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111320 (le "Liquidateur").

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est obligatoirement requise par la loi.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office. Il peut renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société. Le Liquidateur peut, pour des opérations spéciales ou spécifiques et pour une durée définie, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie déterminée de ses pouvoirs. Le liquidateur restera responsable de toutes les actions entreprises suites à une telle délégation.

Le Liquidateur paiera les dettes dans la mesure où il en a connaissance. L'actif net après paiement des dettes sera distribué par le liquidateur aux actionnaires, en nature et en espèces, au prorata du pourcentage d'actions qu'ils détiennent dans la Société. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. KANAAN, F. GIBERT, J.-B. BEAUVOIR-PLANSON, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 décembre 2008. Relation: LAC/2008/58357. Reçu douze euros (12,-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009027579/211/120.

(090030025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

STR Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.698.

L'an deux mille neuf, le trente janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "STR FINANCE S.A.", ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 87.698, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant remplacé par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 mai 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1223 du 20 août 2002, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 14 avril 2005, publié au Mémorial numéro 1249 du 22 novembre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Frédérique VIGNERON, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les QUATRE MILLE (4.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Approbation des bilan et comptes de profits et pertes au 31 décembre 2008.
- 2.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 3.- Mise en liquidation de la société.
- 4.- Nomination d'un liquidateur.
- 5.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver les bilan et comptes de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 2008.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes actuellement en fonction jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

Monsieur Laurito FRIGERIO, demeurant professionnellement à CH-Lugano, Via Zurigo, 5.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. VIGNERON, S. WOLTER-SCHIERES, K. ROTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 février 2009. Relation: LAC/2009/3925. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009027588/242/65.

(090029839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Mission Germany No. 1 Holdings S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.299.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 2 février 2009 que:

- la société PIL GP II LIMITED ayant son siège social au 3, Whitehall Court, Londres, Royaume-Uni a cédé 100 parts sociales qu'elle détenait dans la société Mission Germany No.1 Holdings S.à r.l., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle à la société Mission Real Estate Investment Funds PCC Limited, ayant son siège social à Bordeaux Court, Les Echelons, St Peter port, Guernsey, Royaume-Uni.

Cette cession de parts a été notifiée et acceptée par la société Mission Germany No.1 Holdings S.à r.l. en date du 2 février 2009 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite à cette cession, le capital social de la société Mission Germany No.1 Holdings S.à r.l. est détenu comme suit:

Mission Real Estate Investment Funds PCC Limited, ayant son siège social à Bordeaux Court, Les Echelons, St Peter port, Guernsey, Royaume-Uni: 100 parts

Luxembourg, le 9 février 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009026139/534/24.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04752. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Tatung International Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 18.668.

In the year two thousand and eight,

On the twenty-ninth day of December,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary public, residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "TATUNG INTERNATIONAL CORPORATION S.A.", established in L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle, incorporated by deed of the undersigned notary, then residing in Echternach, on 10 September 1981, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 261 of 30 November 1981, modified by deed of the undersigned notary on 28 May 1991, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 432 of 15 November 1991, modified by deed of the undersigned notary on 14 November 1991, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 170 of 28 April 1992, modified by deed of the undersigned notary on 1st October 1992, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 6 of 6 January 1993, modified by deed of notary André SCHWACHTGEN, then residing in Luxembourg, on 27 December 1995, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 165 of 3 April 1996, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 18,668, with a corporate share capital of fourteen million nine hundred thousand dollars of the United States of America (USD 14,900,000.00), represented by two million six hundred forty thousand (2,640,000) shares without indication of a par value.

The meeting is presided over by Mr Ludovic GAVATZ, private employee, residing in Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Laurence TRAN, private employee, residing in Rollingen/Mersch.

The meeting elects as scrutineer Mrs Christine PICCO, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented as well as the number of shares held by them are featured on an attendance list to be signed "ne varietur" by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary; such attendance list and the proxies will be registered with this deed.

II.- That the whole corporate capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

III.- The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of following agenda:

1. Decision to have the company dissolved.

2. Decision to proceed with the company's liquidation.
3. Discharge of the Directors and the Statutory Auditor for their mandates until the date of the present Meeting.
4. Appointment of one Liquidator and specification of his powers.
5. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken by unanimous vote:

First resolution

The general meeting decides to dissolve the company "TATUNG INTERNATIONAL CORPORATION S.A.".

Second resolution

The general meeting decides to put the company "TATUNG INTERNATIONAL CORPORATION S.A." into liquidation as of this day.

Third resolution

The general meeting decides to grant full discharge to the directors and the auditor for their mandates ending on the day of the present meeting.

Fourth resolution

The general meeting decides to appoint as liquidator:

"International Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", with registered office in L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

The general meeting decides to determine the powers of the liquidator as follows:

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 through article 148bis of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies. He may carry out all deeds provided for by article 145 without having to ask for authorization of the general meeting of shareholders where required.

The liquidator may dispense the registrar of mortgages to make inscriptions ex officio, waive any real rights, privileges, mortgages, resolutive actions, grant replevin, with or without payment, of any registration of privileges or mortgages, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments. He may, under his responsibility, delegate to one or several agents such portion of his powers for special and specific operations as he shall determine and for such duration as he shall fix.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us, the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit,

Le vingt-neuf décembre,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TATUNG INTERNATIONAL CORPORATION S.A.", avec siège social à L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, alors de résidence à Echternach, en date du 10 septembre 1981, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, 261 du 30 novembre 1981, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 28 mai 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 432 du 15 novembre 1991, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 novembre 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 170 du 28 avril 1992, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 1^{er} octobre 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 6 du 6 janvier 1993, modifiée suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 165 du 3 avril 1996, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 18.668, au capital social de quatorze millions neuf cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 14.900.000,00), représenté par deux millions six cent quarante mille (2.640.000) actions dans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Monsieur Ludovic GAVATZ, employé privé, demeurant Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant à Rollingen/Mersch.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Christine PICCO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, conçu comme suit:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société.
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société.
3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date de la présente assemblée.
4. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
5. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution de la société anonyme "TATUNG INTERNATIONAL CORPORATION S.A."

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société anonyme "TATUNG INTERNATIONAL CORPORATION S.A."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire en fonction, pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur:

"International Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l.", société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle. L'assemblée générale décide de déterminer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, de renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, accorder mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions de privilèges ou hypothèques, transcriptions, saisies, oppositions ou autres entraves. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer à une ou plusieurs personnes telle partie de ses pouvoirs pour des opérations spéciales et spécifiques qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais et suivi d'une version française; sur demande desdits comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: L. Gavatz, L. Tran, C. Picco, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2008. LAC / 2008 / 52955. Reçu 12 € (douze euros)

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009027600/227/141.

(090029985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Lutronic International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 118.208.

L'an deux mille neuf.

Le douze février.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUTRONIC INTERNATIONAL S.A., (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-4801 Rodange, 1, rue de l'Industrie, B.P. 51, R.C.S. Luxembourg numéro BI18208, constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juillet 2006, publié au Mémorial C numéro 1930 du 13 octobre 2006.

La séance est présidée par Monsieur Fernand HEIM, directeur financier, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Audrey LEJAIL, Senior Corporate Secretary, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Fabienne DE BERNARDI, Corporate Executive, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR), sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des mandataires des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi du 25 août 2006 telle que modifiée.

2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, prend, après délibération, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi du 25 août 2006 telle que modifiée et de leur donner la teneur suivante:

"A. Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de LUTRONIC INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Rodange, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'étude et la commercialisation de produits électroniques.

En général, la Société pourra faire toutes autres transactions commerciales connexes, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet social similaire ou susceptible d'en favoriser l'exploitation et le développement.

B. Capital social - Actions

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

C. Conseil d'administration

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le conseil d'administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante.

Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou bien par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

D. Surveillance

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

E. Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visioconférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorums et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies

par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième lundi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

F. Exercice social - Bénéfices

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Application de la loi

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cent euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HEIM - LEJAIL - DE BERNARDI - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 17 février 2009. Relation GRE/2009/644. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 18 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009027609/231/201.

(090029689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Colonade Development SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 87.324.

In the year two thousand and nine, on the eleventh of February.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of members of the public limited company "COLONADE DEVELOPMENT S.A.", established and having its registered office in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 87324, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of M^e Alex WEBER, notary residing in Bascharage, on the 8th of May 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1115 of the 23rd of July 2002.

The meeting is presided by Mr Jean-Marie BODEN, chartered accountant, residing professionally in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Roland DE CILLIA, chartered accountant, residing professionally in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
2. Appointment of Mr Ulf ERIKSSON as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
4. Discharge of the directors and the auditor of the Company for the performance of their respective mandates.
5. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the extraordinary general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves with immediate effect to dissolve the Company and to put it into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The meeting decides to appoint Mr. Ulf ERIKSSON, companies' director, born in Norrkoeping (Sweden), on the 29th of September 1939, residing in L-6981 Rameldange, 10, rue Joseph Schroeder, as liquidator (the "Liquidator") (liquidateur) of the Company.

Third resolution

The meeting decides to confer to the Liquidator the broadest powers as set out in articles 144 and following of the coordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law").

The meeting also decides to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The meeting decides to grant a full discharge to the directors and the auditor for the performance of their respective mandates until the date hereof.

The meeting decides to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, to waive any claim which the Company may have against the managers of the Company arising as a result of their management of the Company, and to grant them discharge for the accomplishment of their respective mandates until the date hereof.

26446

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le onze février.

Par devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des membres de la société anonyme "COLONADE DEVELOPMENT S.A.", établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 87324, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 8 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1115 du 23 juillet 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie BODEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roland DE CILLIA, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Liquidation de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire.
2. Nomination de Monsieur Ulf ERIKSSON en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur).
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société.
4. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs.
5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Ulf ERIKSSON, administrateur de sociétés, né à Norrkoeping (Suède), le 29 septembre 1939, demeurant à L-6981 Rameldange, 10, rue Joseph Schroeder, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les gérants de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour. L'assemblée renonce à son droit d'exercer tout recours à rencontre des gérants pour tout acte accompli dans le cadre de leurs mandats respectifs et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement à sept cent cinquante euros. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connu dus notaire par leurs noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BODEN - DE CILLIA - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 16 février 2009. Relation GRE/2009/622. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 18 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009027605/231/158.

(090029685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2009.

Scubatech Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 56.160.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.02.09.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Société Anonyme
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES
Signature

Référence de publication: 2009027041/687/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05390. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

CEREP Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 83.246.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 1^{er} janvier 2009 que la société TC GROUP, L.L.C., dont le siège social est situé au 1209 Orange Street, Wilmington, County of New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique a cédé deux cent cinquante (250) parts sociales qu'elle détenait, représentant l'intégralité du capital social de la Société, à la société Carlyle Investment Management, LLC, une limited liability company, constituée selon les lois de l'Etat de Delaware, dont le siège social est situé au c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County Delaware, 19801, Etats Unis d'Amérique, immatriculée sous le numéro 2645133 (Delaware Division of Corporation).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2009.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009026967/1092/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05868. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Arastro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8421 Steinfort, 23, rue de Hagen.

R.C.S. Luxembourg B 37.502.

Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 janvier 2009

L'associé unique a pris la résolution suivante:

Monsieur Laurent NEWMAN, demeurant 55 rue de la Frête, B-1367 RAMILLIES (Belgique) est nommé gérant unique de la société à Responsabilité Limitée ARASTRO pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Robert FIJEAN, gérant technique, demeurant 23 rue de Hagen L-8421 STEINFORT et de Madame Astrid TOBIAS, gérante administrative, demeurant 23 rue de Hagen L-8421 STEINFORT.

La société se trouve valablement engagée par la signature du gérant unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Pour ARASTRO S.à.r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
SOCIETE ANONYME
Signatures

Référence de publication: 2009026970/514/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04565. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.
